



Assemblée générale

Distr. limitée
28 janvier 2022
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Soixante et unième session

Vienne, 28 mars-8 avril 2022

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
7. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.
15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.



16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Annotations¹

2. Élection à la présidence

Au paragraphe 41 de sa résolution [76/76](#), adoptée le 9 décembre 2021, l'Assemblée générale a demandé instamment au Groupe des États d'Afrique de désigner son candidat à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2022-2023.

5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/C.2/118](#)).

6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Dans sa résolution [76/76](#), l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité juridique, à sa soixante et unième session, devrait convoquer de nouveau son groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Le Sous-Comité sera saisi pour information d'un document intitulé « Faire profiter tous les pays des avantages qu'offre l'espace : document d'orientation sur le cadre juridique régissant les activités spatiales » ([A/AC.105/C.2/117](#)).

7. Questions relatives :

a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique

b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

En 2021, le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il ne se réunirait que tous les deux ans, c'est-à-dire qu'il ne se réunirait pas à la soixante et unième session du Sous-Comité, en 2022, mais à sa soixante-deuxième session, en 2023, et ainsi de suite ([A/AC.105/1243](#), annexe II, par. 6).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les informations reçues des États membres du Comité sur les législations et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/865/Add.27](#)), d'une note du Secrétariat contenant les réponses d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'observateurs permanents auprès du Comité aux questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains ([A/AC.105/1039/Add.17](#)), d'une note du Secrétariat présentant les observations d'États membres et d'observateurs permanents auprès du Comité concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/1112/Add.11](#)) et d'une note du Secrétariat contenant des informations reçues d'États Membres et d'observateurs permanents auprès du Comité contenant des informations sur tout cas pratique qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/1226/Add.2](#)) <http://undocs.org/fr/A/AC.105/>.

¹ Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/76/20, par. 223).

9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/76/20, par. 223).

10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé qu'un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » devait être régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique afin de permettre l'examen de questions transversales [A/74/20, par. 321 h)].

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité (A/76/20, par. 223).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.384), qui a également été mise à la disposition du Comité et de ses sous-comités lors de leurs sessions respectives en 2021.

11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique

Le Sous-Comité examinera le point concernant l'échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixante et unième session (A/76/20, par. 223).

12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité examinera le point concernant l'échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixante et unième session (A/76/20, par. 223).

13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixante et unième session (A/76/20, par. 223).

14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixante et unième session (A/76/20, par. 223).

Le Sous-Comité sera saisi d'un document d'information du Secrétariat intitulé « Immatriculation des grandes constellations et des mégaconstellations » (A/AC.105/C.2/L.322).

15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

Le Sous-Comité examinera le point relatif à un débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales en tant que point inscrit à son plan de travail à sa soixante et unième session (A/76/20, par. 223).

Dans sa résolution 76/76, l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité juridique, à sa soixante et unième session, devrait réunir de nouveau son groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ».

16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique

À sa soixante et unième session, le Sous-Comité juridique présentera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa soixante-deuxième session.

Colloque

À sa soixantième session, le Sous-Comité a convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque qui se tiendrait pendant sa soixante et unième session (A/AC.105/1243, par. 273). Un symposium sur le thème « Lois et réglementations nationales pour assurer la viabilité de l'espace » se tiendra dans l'après-midi du mardi 5 avril 2022.

Annexe

Organisation des travaux

1. Les travaux du Sous-Comité juridique à sa soixante et unième session ont été programmés sans préjudice de l'organisation future des travaux et en tenant compte de la situation exceptionnelle découlant de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des effets sans précédent et multiples.
2. En raison des restrictions de voyage et de réunion résultant de la pandémie, la session se tiendra sous une forme hybride. Si des restrictions résultant de l'évolution de la pandémie empêchent la tenue de la session sous cette forme, la présidence du Sous-Comité organisera des consultations en vue de parvenir à un consensus sur l'organisation des travaux par une nouvelle décision.
3. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de deux heures par jour pendant toute la durée de la session.
4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 4, intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales », pourra, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu. Les déclarations seront limitées à sept minutes. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt les présentations lorsque les sept minutes allouées sont écoulées.
5. Le Secrétariat téléchargera, en temps utile, les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États en vue de leur téléchargement sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
6. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués au titre des points 6 et 15 de l'ordre du jour le maximum de temps disponible. Les réunions formelles des groupes de travail bénéficieront de services d'interprétation. Les réunions informelles des groupes de travail et les consultations informelles sur les points de l'ordre du jour qui seraient nécessaires se tiendront sans services d'interprétation. La programmation de ces réunions informelles tiendra compte du fait qu'il est souhaitable d'éviter les chevauchements autant que possible.
7. En raison du nombre limité d'heures de réunion disponibles avec services d'interprétation complets lors de la soixante et unième session, les présentations techniques se feront sans interprétation simultanée et seront programmées de 9 h 45 à 10 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 15, heure de Vienne. Ces présentations pourront être faites dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, elles devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité et ne pas durer plus de douze minutes. Les délégations seront averties lorsqu'il restera une minute, et la présentation sera interrompue au bout de douze minutes.
8. Dans la semaine qui suit la clôture de la session, les délégations des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peuvent formuler des observations d'ordre linguistique sur les rapports des groupes de travail et sur le rapport du Sous-Comité adopté au cours de la session.
9. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Il sera formellement adopté à la 1^{re} séance du Sous-Comité. Toute modification à y apporter ultérieurement pourra être convenue par le Sous-Comité au plus tard 48 heures avant la séance concernée.

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 h 30-14 h 45, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
Semaine du 28 mars au 1^{er} avril 2022			
Lundi 28 mars	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection à la présidence Point 3. Déclaration de la présidence Point 4. Débat général		Point 4. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ^c
Mardi 29 mars	Point 4. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ^c	Réunion informelle du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 4. Débat général Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
Mercredi 30 mars	Point 4. Débat général Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial Réunion du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration,	Réunion informelle du groupe de travail sur les ressources spatiales	Point 4. Débat général Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 h 30-14 h 45, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
	d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales »		
Jeudi 31 mars	Point 4. Débat général Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Réunion informelle du groupe de travail sur les ressources spatiales	Point 4. Débat général Point 8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace Réunion du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales »
Vendredi 1 ^{er} avril	Point 4. Débat général Point 8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace	Réunion informelle du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 4. Débat général Point 10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique Réunion du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales »

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 h 30-14 h 45, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
Semaine du 4 au 8 avril 2022			
Lundi 4 avril	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité</p> <p>Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Réunion du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales »</p>	Réunion informelle du groupe de travail sur les ressources spatiales	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 16. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace</p>
Mardi 5 avril	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 16. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Réunion du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration,</p>		<p>Colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sur le thème « Lois et réglementations nationales pour assurer la viabilité de l'espace »</p>

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 h 30-14 h 45, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
	d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales »		
Mercredi 6 avril	Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace		Adoption du rapport du groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales »
Jeudi 7 avril	Point 17. Rapport au Comité		Point 17. Rapport au Comité
Vendredi 8 avril	Point 17. Rapport au Comité		Point 17. Rapport au Comité

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].

^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, pour examiner le point 6. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 6 le mercredi 6 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le groupe de travail créé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales », qui doit se réunir de nouveau conformément au paragraphe 5 de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale, se réunira au cours de la session pour examiner le point 15. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 6 le mercredi 6 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.